



LE MERCREDI 3 FÉVRIER 2016

PROVINCE DE QUÉBEC

COMMISSION SCOLAIRE AU CŒUR-DES-VALLÉES

COMTÉ DE PAPINEAU

À une séance ordinaire du Conseil des commissaires de la susdite commission scolaire tenue à la bibliothèque de l'École secondaire Louis-Joseph-Papineau, située au 378, rue Papineau, à Papineauville, le mercredi 3 février 2016, à 20 h 10, à laquelle sont présents :

Éric Antoine
Martine Caron
Raymond Ménard
Dany Ouellet

Marc-Olivier Bisson
Cécile Gauthier
Anik Morin

Les représentants du comité de parents

Anne-Marie Arcand
Sylvain Tremblay

Daniel Cooke

Absences

Richard Durocher

Stéphane Mongeon

Formant quorum

Sont également présents :

Raynald Goudreau, directeur général
Jasmin Bellavance, secrétaire général

Le directeur général déclare la séance ouverte.

PRÉSIDENT D'ASSEMBLÉE - NOMINATION

RÉSOLUTION 51 (2015-2016)

Attendu les vacances aux postes de président et de vice-président;

Attendu que la nomination à la vice-présidence sera effectuée ultérieurement au cours de la présente séance;

Attendu qu'il y a lieu, d'ici là, de nommer un président d'assemblée;

Il est proposé par monsieur le commissaire Dany Ouellet;

QUE monsieur Éric Antoine soit nommé président d'assemblée, et ce jusqu'à la nomination à la vice-présidence du Conseil des commissaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

M. Éric Antoine prend son siège à titre de président d'assemblée.

Parole au président d'assemblée et nouvelles de la FCSQ

- . Fait état des démissions de MM. Jocelyn Fréchette et Michel Parenteau qui étaient respectivement président et vice-président du Conseil des commissaires.
- . Remercie MM. Parenteau et Fréchette pour leur apport important à la mission de la commission scolaire.

Parole aux commissaires

Monsieur Sylvain Tremblay

- . Souligne la contribution de M. Parenteau.
- . Souligne la contribution de M. Fréchette.
- . Mentionne que le Conseil des commissaires est uni et qu'il regarde devant.

Monsieur Raymond Ménard

- . Souligne la perte de deux personnes remarquables.



1822

- Salue la centaine d'entreprises qui reçoit des stagiaires en provenance de l'école Sainte-Famille / aux Trois-Chemins (programmes FPT et FMSS).

Monsieur Marc-Olivier Bisson

- Souligne la contribution de MM. Fréchette et Parenteau qui avaient à cœur la réussite des élèves.

Madame Anne-Marie Arcand

- Participation, le 1^{er} février dernier, au mouvement *Je protège mon école publique* à l'école St-Laurent.
- Activité de présentation, le 28 janvier dernier, des classes enrichies de l'école St-Michel (G).

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 52 (2015-2016)

Il est proposé par monsieur Marc-Olivier Bisson;

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que proposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JANVIER 2016

RÉSOLUTION 53 (2015-2016)

Il est proposé par madame la commissaire Cécile Gauthier;

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des commissaires du 13 janvier 2016 soit adopté tel que présenté et que le secrétaire général soit exempté d'en faire la lecture, les commissaires ayant reçu une copie au moins six heures avant la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rapport des groupes de travail

Comité de parents par monsieur le commissaire Sylvain Tremblay :

- Analyse du projet de loi 86 modifiant la gouvernance de la commission scolaire et recommandations à l'intention de la Fédération des comités de parents du Québec.

Comité relatif aux affaires financières et matérielles par monsieur le commissaire Dany Ouellet :

- Appel d'offres en matière de vérification externe
- Tableau de bord mensuel
- Analyse des frais chargés aux parents
- Entente avec le Club Quad

POSTES VACANTS AU CONSEIL DES COMMISSAIRES – DATE D'ÉLECTION

Le directeur général (président d'élection) annonce qu'il y aura la tenue de trois scrutins, le dimanche 8 mai 2016, afin de combler les postes vacants de président et de commissaires des circonscriptions de la Rivière-Blanche (4) et de Buckingham-Centre (8).

VICE-PRÉSIDENT – NOMINATION

RÉSOLUTION 54 (2015-2016)

Attendu les termes de l'article 155 de la *Loi sur l'instruction publique* (L.R.Q., chapitre I-13.3) qui prévoit que le Conseil des commissaires nomme, parmi ses membres, le vice-président de la commission scolaire;

Attendu que la vice-présidence est vacante depuis la démission de M. Michel Parenteau;

Attendu la procédure d'élection tenue par les membres du Conseil des commissaires lors du comité *ad hoc* du 3 février 2016;



Il est proposé par madame la commissaire Anik Morin;

QUE monsieur Éric Antoine soit nommé vice-président du Conseil des commissaires pour le présent mandat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monsieur Éric Antoine prend son siège, à titre de vice-président.

COMMISSAIRE EXERÇANT LES FONCTIONS ET POUVOIRS DU PRÉSIDENT LORS D'ABSENCE OU D'EMPÊCHEMENT DE LA VICE-PRÉSIDENTE – NOMINATION

RÉSOLUTION 55 (2015-2016)

Attendu que le poste de président est actuellement vacant;

Attendu les termes de la résolution 54 (2015-2016) intitulée «Vice-présidence – nomination»;

Attendu les termes de l'article 158 de la *Loi sur l'instruction publique* (L.R.Q., chapitre I-13.3) qui prévoit « [qu']en cas d'absence ou d'empêchement du président, le vice-président en exerce les fonctions et pouvoirs. En cas d'absence ou d'empêchement du vice-président, un autre commissaire désigné à cette fin par le conseil des commissaires exerce les fonctions et pouvoirs du président »;

Attendu qu'il y a lieu de procéder à une nomination afin de pallier pareilles éventualités;

Attendu la procédure d'élection tenue par les membres du Conseil des commissaires lors du comité *ad hoc* du 3 février 2016;

Il est proposé par monsieur le commissaire Sylvain Tremblay;

QUE monsieur Dany Ouellet soit nommé commissaire exerçant les fonctions et pouvoirs du président lors d'absence ou d'empêchement du vice-président.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SIGNATAIRES DES EFFETS BANCAIRES

RÉSOLUTION 56 (2015-2016)

Attendu que les chèques et effets bancaires requièrent deux signatures, le tout conformément aux usages en vigueur;

Attendu qu'il y a lieu de nommer une personne pouvant agir en l'absence de l'un des deux signataires;

Il est proposé par madame la commissaire Anik Morin;

QUE les chèques et les effets bancaires émis par la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées soient signés par le vice-président du Conseil des commissaires, monsieur Éric Antoine, ou en son absence, par le commissaire exerçant les fonctions et pouvoirs du président lors d'absence ou d'empêchement du vice-président, monsieur Dany Ouellet;

QUE les chèques et les effets bancaires soient contresignés par le directeur général, monsieur Raynald Goudreau, ou en son absence, par le directeur général adjoint, monsieur Jasmin Bellavance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MODIFICATIONS DE CONCORDANCE – ENTÉRINEMENT

RÉSOLUTION 57 (2015-2016)

Attendu la démission du président de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées en date du 2 février 2016;



1824

Attendu qu'en suivi à une décision, le président de la commission scolaire est régulièrement appelé à signer un ou des documents officialisant ladite décision;

Attendu que certaines décisions ont été prises récemment et que le président avait le pouvoir ou le mandat de signer la documentation officielle afférente;

Attendu que pour certains dossiers, la documentation afférente n'a pu être signée par le président avant la date de sa démission effective;

Attendu qu'il y a lieu d'effectuer une modification de concordance dans certains documents officiels;

Il est proposé par monsieur le commissaire Raymond Ménard;

QUE tout passage d'un document correspondant au préambule de la présente résolution soit modifié par le remplacement, partout où cela se trouve, de « président » par « vice-président ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU PERSONNEL-CADRE 2015-2016 – MODIFICATION

RÉSOLUTION 58 (2015-2016)

Attendu les termes de la résolution 34 (2015-2016) intitulée « Organisation administrative du personnel-cadre pour l'année scolaire 2015-2016 – modifications »;

Attendu que la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées dispose actuellement de la possibilité de procéder au prêt de service d'un gestionnaire à une autre commission scolaire de l'Outaouais;

Attendu que ce prêt de service constitue une occasion afin d'apporter un ajustement à l'organisation administrative actuellement en vigueur permettant l'abolition d'un poste de coordonnateur à la formation professionnelle et à la formation générale adulte pour le reste de l'année scolaire 2015-2016;

Attendu l'accord de principe du Conseil des commissaires quant au projet modifié d'organisation administrative 2015-2016 proposé par le directeur général lors du comité de travail du 27 janvier 2016;

Attendu les consultations effectuées auprès des deux associations représentant les membres du personnel-cadre de la CSCV;

Attendu que ledit projet serait en vigueur du 4 février au 30 juin 2016, étant entendu que l'organisation administrative 2016-2017 fera l'objet des consultations habituelles auprès des deux associations de cadres représentant les membres du personnel-cadre de la CSCV;

Attendu la recommandation du directeur général;

Il est proposé par madame la commissaire Anne-Marie Arcand;

QUE l'organisation administrative du personnel-cadre 2015-2016 soit adoptée telle que déposée et soit en vigueur à compter du 4 février 2016;

QUE la présente résolution remplace toute autre résolution antérieurement adoptée aux mêmes fins.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

EXCLUSION DE LA CONCERTATION DES COMMISSIONS SCOLAIRES DE L'OUTAOUAIS DES CONSULTATIONS RELATIVES AU PROJET DE LOI 86 – DÉNONCIATION

RÉSOLUTION 59 (2015-2016)

Attendu les termes du projet de loi 86 intitulé *Loi modifiant l'organisation et la gouvernance des commissions scolaires en vue de rapprocher l'école des lieux de*



1825

décision et d'assurer la présence des parents au sein de l'instance décisionnelle de la commission scolaire;

Attendu que l'Assemblée nationale a entrepris des consultations afin de connaître l'opinion et les besoins réels des personnes ou organismes concernés par le projet de loi;

Attendu la demande formulée par la Concertation des commissions scolaires de l'Outaouais afin d'être entendue par la commission parlementaire dans le cadre desdites consultations, demande formulée par l'entremise du député de Papineau, M. Alexandre Iracà;

Attendu que cette demande n'a pas été retenue et que la Concertation des commissions scolaires de l'Outaouais ne sera pas entendue lors des consultations quant au projet de loi 86;

Attendu les discussions des membres du Conseil des commissaires lors du comité de travail du 27 janvier 2016;

Il est proposé par monsieur le commissaire Sylvain Tremblay;

QUE la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées dénonce cette exclusion de la Concertation des commissions scolaires de l'Outaouais;

QUE la présente résolution soit acheminée au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, M. Pierre Moreau, aux membres de la Concertation des commissions scolaires de l'Outaouais ainsi qu'au député de Papineau, M. Alexandre Iracà.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONTRAT RELATIF À LA VÉRIFICATION EXTERNE – ADJUDICATION

RÉSOLUTION 60 (2015-2016)

Attendu les dispositions de l'article 284 de la *Loi sur l'instruction publique* (L.R.Q., c. 1-13.3) qui prévoit que la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées doit nommer un vérificateur externe afin de produire un rapport de vérification sur les opérations financières de la commission scolaire;

Attendu l'appel d'offres public du 15 janvier 2016 conformément aux dispositions de la *Loi sur les contrats des organismes publics*, ainsi que les règlements afférents;

Attendu qu'il y a eu ouverture des soumissions le 2 février 2016 et analyse de la conformité desdites soumissions;

Attendu les offres reçues et ouvertes :

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.....	97 500 \$
200, rue Montcam, bureau 405, Gatineau, Québec, J8Y 3B5	
Lévesque, Marchand, Welch SENCRL.....	99 000 \$
259, boul. St-Joseph, suite 101, Gatineau, Québec, J8Y 6T1	
Raymond Chabot Grant Thornton & Cie.....	108 000 \$
1839, rue St-Louis, Gatineau, Québec, J8T 4H3	
Marcil Lavallée	124 500 \$
1160, boul. St-Joseph, bureau 125, Gatineau, Québec, J8Z 1T3	
Dignard Ethier, CPA Inc	152 400 \$
1698, Route 105, Chelsea, Québec, J9B 1P4	
Samson & Associés	non conforme
85, rue Victoria, Gatineau, Québec, J8X 2A3	

Attendu la recommandation du comité relatif aux affaires financières et matérielles lors de leur rencontre du 2 février 2016;



1826

Attendu la recommandation de la directrice du service des ressources matérielles, financières et du transport scolaire et l'approbation du directeur général;

Il est proposé par monsieur le commissaire Dany Ouellet;

QUE le contrat relatif à la vérification externe soit adjugé à la firme Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., pour le montant de 97 500 \$ (quatre-vingt-dix-sept mille cinq cents dollars) excluant les taxes, pour les services de vérification externe pour les exercices financiers 2015-2016, 2016-2017 et 2017-2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONSEIL GÉNÉRAL DE LA FÉDÉRATION DES COMMISSIONS SCOLAIRES DU QUÉBEC –
DÉLÉGUÉ ET SUBSTITUT OFFICIELS DE LA CSCV

RÉSOLUTION 61 (2015-2016)

Attendu les termes de l'article 5.1.1 des Règlements généraux de la Fédération des commissions scolaires du Québec, lequel précise que la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées est d'office représenté par son président lors des séances du Conseil général de la FCSQ, à moins que le Conseil des commissaires n'en décide autrement;

Attendu qu'en cas d'absence ou d'empêchement du représentant, il y a lieu de nommer un substitut;

Attendu la démission du président de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées;

Il est proposé par monsieur le commissaire Sylvain Tremblay;

QUE le vice-président du Conseil des commissaires, monsieur Éric Antoine, soit le représentant de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées lors des séances du Conseil général de la Fédération des commissions scolaires du Québec;

QUE le commissaire exerçant les fonctions et pouvoirs du président lors d'absence ou d'empêchement du vice-président, monsieur Dany Ouellet, agisse à titre de substitut;

QUE la présente résolution remplace toutes les résolutions antérieurement adoptées aux mêmes fins.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

FÉDÉRATION DES COMMISSIONS SCOLAIRES DU QUÉBEC – ADHÉSION POUR L'ANNÉE
SCOLAIRE 2016-2017

RÉSOLUTION 62 (2015-2016)

Attendu que la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées doit signaler son intention de renouveler, ou non, son adhésion, pour l'année scolaire 2016-2017, au moins 30 jours avant la fin de l'année financière de la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ), établie le 31 mars 2016;

Attendu que le coût de la cotisation pour l'année scolaire 2015-2016 est de 43 779 \$;

Attendu qu'en vertu des Règlements généraux de la FCSQ, « la cotisation annuelle pour une année financière comprend la cotisation annuelle de l'année financière précédente majorée d'un taux représentant la moyenne de l'augmentation des crédits du gouvernement aux commissions scolaires pour l'année financière en cours et les deux années précédentes »;

Attendu les discussions des membres du Conseil des commissaires lors de la session d'orientation tenue le 17 octobre 2015 ainsi que lors du comité de travail du 3 février 2016;

Il est proposé par monsieur le commissaire Raymond Ménard;

QUE la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées renouvelle son adhésion, pour l'année scolaire 2016-2017, à la Fédération des commissions scolaires du Québec;



1827

QUE le directeur général soit mandaté à signer tous documents afin de donner pleinement effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AGRANDISSEMENT DU CFP RELAIS DE LA LIEVRE-SEIGNEURIE – DÉLÉGATION DE SIGNATURE QUANT A L'ENTENTE RELATIVE À L'INTÉGRATION D'UNE ŒUVRE D'ART

RÉSOLUTION 63 (2015-2016)

Attendu l'autorisation reçue, datée du 30 octobre 2014, du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement Supérieur (MEES) permettant de procéder à l'agrandissement du Centre de formation professionnelle Relais de la Lièvre-Seigneurie;

Attendu que ce projet doit prévoir l'intégration d'une œuvre d'art;

Attendu que le comité de sélection mis en place en vertu du *Programme d'intégration des arts* a choisi madame Louise Delorme à titre de créatrice de l'œuvre;

Attendu les discussions des membres du comité relatif aux affaires matérielles et financières lors de leur rencontre du 2 février 2016;

Attendu la recommandation de la directrice du Service des ressources matérielles, financières et du transport scolaire et l'approbation du directeur général;

Il est proposé par monsieur le commissaire Dany Ouellet;

QUE le directeur général, monsieur Raynald Goudreau soit, et est par la présente, autorisé pour et au nom de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées à signer le contrat maquette tripartite à intervenir avec l'entreprise DASTUSIO ainsi qu'avec la créatrice de l'œuvre, madame Louise Delorme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL DES COMMISSAIRES – MODIFICATIONS

RÉSOLUTION 64 (2015-2016)

Attendu les termes de l'article 175 de la *Loi sur l'instruction publique* (L.R.Q., c.I-13.3) qui prévoit que le Conseil des commissaires détermine la rémunération à laquelle ses membres ont droit en fonction d'un montant annuel maximal déterminé par le gouvernement du Québec;

Attendu les termes de la résolution 36 (2014-2015) intitulée « Rémunération des membres du Conseil des commissaires »;

Attendu que, par cette résolution, le Conseil des commissaires a choisi un modèle de rémunération hybride qui inclut une rémunération annuelle régulière ainsi qu'une rémunération en fonction de la présence effective de ses membres;

Attendu que ce modèle de rémunération prévoyait une rémunération supplémentaire pour la présidence et la vice-présidence;

Attendu les discussions des membres du Conseil des commissaires lors du comité de travail du 3 février 2016;

Il est proposé par madame la commissaire Cécile Gauthier;

QUE le montant alloué à la présidence dans le modèle de rémunération en vigueur soit versé au vice-président du Conseil des commissaires, monsieur Éric Antoine;

QUE le montant alloué à la vice-présidence soit versé au fonds consolidé de la commission scolaire au bénéfice exclusif des services directs aux élèves.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



BESOINS FINANCIERS AFIN DE SUPPORTER LE DÉPLOIEMENT ET LE MAINTIEN DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION EN LIEN AVEC LA MESURE 50730 – DEMANDE AU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

RÉSOLUTION 65 (2015-2016)

Attendu que les outils informatiques sont de plus en plus intégrés aux méthodes pédagogiques et contribuent à la réussite des élèves;

Attendu les allocations allouées par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MÉES) pour les technologies de l'information et de la communication dans les écoles du Québec depuis les cinq dernières années via la mesure 50730;

Attendu que ces achats engendrent plusieurs dépenses et investissements périphériques afin d'implanter et de maintenir ces outils technologiques tant par des équipements que par l'ajout de ressources humaines qui ne sont actuellement pas financées par ladite mesure;

Attendu la résolution datée du 20 octobre 2015 reçue de la Commission scolaire des Hautes-Rivières;

Attendu la résolution datée du 25 novembre 2015 reçue de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais;

Attendu les discussions des membres du Conseil des commissaires lors des comités de travail du 13 et du 27 janvier 2016;

Attendu la proposition de la Table régionale informatique de l'Outaouais d'appuyer cette résolution;

Il est proposé par monsieur le commissaire Daniel Cooke;

DE signifier au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MÉES) les besoins financiers des commissions scolaires, pour supporter les dépenses engendrées par l'installation des nouveaux équipements et celles nécessaires à leur remplacement et à leur entretien pour les années à venir;

DE transmettre la présente résolution au premier ministre du Québec, au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MÉES), au ministre des Finances, au député provincial de Papineau, à la Fédération des commissions scolaires du Québec et à l'ensemble des commissions scolaires du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROTOCOLE D'ENTENTE A INTERVENIR ENTRE LE CLUB QUAD PAPINEAU ET LA COMMISSION SCOLAIRE AU CŒUR-DES-VALLEES – DÉLÉGATION DE SIGNATURE

RÉSOLUTION 66 (2015-2016)

Attendu que le Club Quad Papineau désire organiser une activité de VTT à l'École secondaire Louis-Joseph-Papineau, à Papineauville;

Attendu que les termes de l'entente entre le Club Quad Papineau et la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées conviennent aux deux (2) parties;

Attendu les discussions des membres du comité relatif aux affaires matérielles et financières lors de leur rencontre du 2 février 2016;

Attendu la recommandation de la directrice du service des ressources matérielles, financières et transport scolaire et l'approbation du directeur général;

Il est proposé par monsieur le commissaire Raymond Ménard;

QUE le directeur général, monsieur Raynald Goudreau, soit et est par la présente autorisé à signer pour et au nom de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées l'entente intervenu avec le Club Quad Papineau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**CONTRAT DE GESTION POUR L'OFFRE DE SERVICES ALIMENTAIRES A L'ÉCOLE
SECONDAIRE HORMISDAS-GAMELIN, A GATINEAU – CESSION DU CONTRAT À LA FIRME
SERVICES ALIMENTAIRES MB INC.**

RÉSOLUTION 67 (2015-2016)

Attendu les termes de la résolution 139 (2014-2015) ayant pour titre : « Contrat de gestion pour l'offre de services alimentaires à l'École secondaire Hormisdas-Gamelin, à Gatineau – délégation de signature »;

Attendu que le fournisseur de service retenu a modifié la raison sociale de son entreprise, la faisant passer de *Marco Bergeron Traiteur enr.* à *Services alimentaires MB inc.*;

Attendu la demande formulée, et signée par M. Marco Bergeron, de transfert du contrat en vigueur visant la gestion de l'offre de services alimentaires à l'École secondaire Hormisdas-Gamelin, ce qui constitue une cession du contrat actuellement en vigueur;

Attendu qu'une telle cession d'un contrat en vigueur doit obtenir l'autorisation écrite de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées;

Attendu les discussions des membres du Conseil des commissaires lors du comité de travail du 27 janvier 2016;

Il est proposé par monsieur le commissaire Sylvain Tremblay;

QUE, par la présente résolution, la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées consente à la cession du contrat visant la gestion de l'offre de services alimentaires à l'École secondaire Hormisdas-Gamelin, au sens de la résolution 139 (2014-2015), de la firme *Marco Bergeron Traiteur enr.* à la firme *Services alimentaires MB inc.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**PROTOCOLE D'ENTENTE À INTERVENIR ENTRE L'ORGANISME FORCES AVENIR ET LA
COMMISSION SCOLAIRE AU CŒUR-DES-VALLÉES – DÉLÉGATION DE SIGNATURE**

RÉSOLUTION 68 (2015-2016)

Attendu les termes du protocole d'entente à intervenir entre l'organisme *Forces avenir* et la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées;

Attendu que le programme *Forces Avenir* vise à reconnaître l'engagement d'élèves et de membres du personnel;

Attendu les discussions des membres du Conseil des commissaires lors du comité de travail du 3 février 2016;

Il est proposé par madame la commissaire Martine Caron;

QUE le directeur général soit, et est par la présente, autorisé à signer pour, et au nom, de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées le protocole d'entente à intervenir avec l'organisme *Forces Avenir*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION 69 (2015-2016)

Il est proposé par madame la commissaire Anik Morin;

QUE la séance soit levée.

La prochaine rencontre aura lieu le mercredi 9 mars 2016, à 20 heures, à la bibliothèque de l'École secondaire Louis-Joseph-Papineau, située au 378 A, rue Papineau, à Papineauville.



ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Il est 20 h 53.

Éric Antoine,
Vice-président du Conseil des commissaires

Jasmin Bellavance,
Secrétaire général

